

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 9 (1979)
Heft: 12

Rubrik: Pro Senectute : pour la vieillesse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PRO Pour la Vieillesse SENECTUTE

SECRETARIATS CANTONAUX :

Genève, 3, place de la Taconnerie (022) 21 04 33
Lausanne, 49, rue du Maupas (021) 36 17 21
La Chaux-de-Fonds, 27, rue du Parc (039) 23 20 20
Bienne, 8, rue du Collège (032) 22 20 71
Delémont, 49, avenue de la Gare (066) 22 30 68
Tavannes, 4, rue du Pont (032) 91 21 20
Fribourg, 26, rue Saint-Pierre (037) 22 41 53
Sion, 3, rue des Tonneliers (027) 22 07 41

Liestal, 62^e assemblée des délégués

La 62^e assemblée ordinaire des délégués de la Fondation Pro Senectute-Pour la Vieillesse, s'est tenue le 8 octobre à Liestal. Assemblée fort intéressante, qui permit au président de la Fondation, l'ancien conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi, de faire le point de la situation avec netteté et précision.

Nous sommes persuadés d'intéresser nos lecteurs en publiant quelques passages essentiels de cette allocution qui donne sur l'avenir, notamment, des prévisions intéressantes et, disons-le, rassurantes.

Notre prévoyance vieillesse

« D'une manière générale, la 9^e révision AVS que nous avons appuyée est la source de résultats positifs. Elle a permis au Conseil fédéral de réajuster les rentes au 1^{er} janvier 1980 en les augmentant de 5%. Ces mesures correspondent à un besoin incontestable des personnes âgées. Pro Senectute adresse ses remer-

ciements au Conseil fédéral et plus particulièrement au Président de la Confédération M. H. Hürlimann pour sa décision. Ce qui est important, c'est que la 9^e révision a conduit à une consolidation financière de cette institution et par ce fait nous laisse entrevoir des événements meilleurs pour les prochaines années.

Pas d'inquiétudes prématurées

» Il est regrettable de laisser planer une certaine insécurité au sujet du développement à long terme de nos assurances sociales. Beaucoup de personnes âgées se sentent menacées et les plus jeunes ont peur de ne pas pouvoir bénéficier de rentes vieillesse raisonnables. Il faut s'opposer à de telles pressions qui sont le plus souvent sans fondement. D'ailleurs, jusque vers les années 2000, le développement de l'AVS est plus ou moins estimable. Au cours de ce laps de temps, le nombre des rentiers par rapport à la population active va continuer à augmenter. Les prévisions pour le XXI^e siècle sont encore l'objet d'incertitudes. Mais ceci ne justifie pas le pessimisme. Il

est bien clair que l'assurance vieillesse allemande et l'assurance vieillesse suisse ne sont pas identiques. Il est pour nous important de noter que l'assurance sociale allemande qui fut fondée, il y a plus de 100 ans, par le chancelier du Reich Otto von Bismarck, a gardé toute son efficacité. L'assurance vieillesse et survivants financée selon le principe des cotisations, s'adapte relativement bien aux modifications de la valeur de l'argent et aussi aux changements de structures de la population. Ce qui est décisif dans l'équilibre financier, c'est la situation économique. Les rentes versées doivent correspondre au produit de l'économie. Si l'économie suisse prospère, les rentiers d'aujourd'hui et les rentiers de demain ne doivent pas avoir peur de ne pas pouvoir bénéficier de leur droit. Les 30 ans d'histoire de notre AVS prouvent qu'elle a été conçue avec soin et qu'elle est financée sur des bases solides.

La prévoyance professionnelle

» Notre pays a basé le développement de sa prévoyance vieillesse sur le principe des trois piliers. Le législateur en





M. H.-P. Tschudi, président de la Fondation suisse Pro Senectute.

matière constitutionnelle a reconnu cette réalité sociale en 1972 en révisant l'article 34 quater. Il y a déjà 7 ans que l'obligation d'une prévoyance professionnelle a une base constitutionnelle. La réalisation ne peut plus être retardée!

»Les inévitables imperfections et les petites carences de l'AVS, qu'on cherche à améliorer, sont souvent présentées comme étant une injustice. Mais l'injustice la plus criante de notre système social est le fait qu'environ 1/5 des employés n'ont pas droit à une caisse de pension. Il est sans doute important de relever le succès de la politique sociale indépendante qui a permis à environ 80% des employés de bénéficier d'une pension plus ou moins bonne. Mais ceci ne peut pas faire l'objet d'une consolation pour les employés qui, durant des décennies, ont accompli un travail sérieux au sein de leur entreprise et qui, lors de la vieillesse ou d'une infirmité, ne reçoivent rien. Comme le peuple et les cantons l'ont très justement déterminé, cette lacune ne peut être comblée que par une obligation de la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un urgent

devoir moral de supprimer cette injustice sociale. Je partage l'opinion que la législation doit tenir compte des réalités économiques, néanmoins la nouvelle charge de notre économie engendrée par l'obligation du deuxième pilier se définit dans des limites relativement restreintes.

Une assurance maladie efficace

»Malheureusement, bien souvent la vieillesse est synonyme de maladie et d'infirmité. La meilleure assurance vieillesse ne suffit pas si elle n'est pas complétée par une assurance maladie efficace. Notre Fondation et plus particulièrement les personnes âgées dans leur ensemble sont intéressées à la révision de la loi sur l'assurance maladie et salueront la remise du projet du Conseil fédéral aux Chambres. Nous savons, sur la base des travaux de préparation et du mode de consultation, que la révision partielle de la LAMA n'a pas créé un vif enthousiasme. Nous devons quand même considérer le projet comme bon, car il n'existe pas de pays au monde qui a pu jusqu'à aujourd'hui résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes de l'assurance maladie.

»Il est regrettable que beaucoup de nos concitoyens âgés ne soient pas assurés pour les soins en cas de maladie. La limitation légale de l'admission aux caisses maladie fixée à 60 ans est considérée par nos travailleurs sociaux comme chose rigoureuse. Nous devons recommander que les propositions de la commission d'experts soient réalisées dans le cadre de cette révision. Après quoi, durant une période transitoire, les caisses maladie assureront sur la base de primes correspondantes les personnes qui auront dépassé la limite d'âge statutaire.

Pro Senectute à l'âge AVS

»Notre Fondation, créée en 1917, s'approche de l'âge AVS. Mais elle est restée, comme beaucoup de personnes âgées,

très active. Si l'on regarde les activités de notre organe central et de nos sections cantonales, on est surpris et heureux de constater la diversité et la richesse des services offerts. Lorsqu'il s'agit de consultation, de prise en charge et d'aide financière, les priorités des tâches varient de canton à canton.

»La 9^e révision de l'AVS a influencé les activités de la Fondation, particulièrement par le biais du nouvel article 101 bis de la loi. Celui-ci assure aux institutions privées d'utilité publique le subventionnement pour la réalisation de tâches en faveur des personnes âgées et met en évidence la consultation, la prise en charge et l'emploi du temps. Sur la base de ces dispositions, le développement nécessaire de notre consultation sociale pourra être réalisé. Un nouveau centre d'information a été ouvert dans le canton de Lucerne; des centres ont été complétés dans les cantons de Neuchâtel et Saint-Gall et d'autres cantons examinent la nécessité d'un développement.

»En conclusion, je me permets de remercier tous les délégués pour leur collaboration étroite et fidèle avec les organes centraux. J'espère que la 62^e assemblée des délégués prendra des décisions pour le bien de notre Fondation, et que nos collaboratrices et collaborateurs retourneront à leur travail avec de nouvelles idées et un nouveau courage.»

Au cours de cette assemblée, on entendit un message de bienvenue du conseiller d'Etat P. Manz, et une allocution très nuancée de l'ancien conseiller d'Etat vaudois Louis Guisan, vice-président de l'assemblée des délégués. Enfin, pour remplacer le conseiller national Josef Diethelm (Schwytz) décédé, l'assemblée procéda à l'élection au Comité de direction de la Fondation, de M. Josef Feusi, président du comité cantonal de Schwytz.

Magasins ouverts exclusivement à l'intention des personnes handicapées et infirmes de tous âges

Lausanne:

Grands Magasins «Innovation», lundi 10 décembre de 8 h. 30 à 12 heures.

Yverdon: «La Placette», lundi 3 décembre, matinée d'achats.

Fribourg: «Avry-Centre», mardi 11 décembre de 10 h. à 15 heures.

La Chaux-de-Fonds:

Magasin «Au Printemps», lundi 10 décembre de 9 heures à 12 heures.

Neuchâtel: Magasin «Les Armourins», lundi 10 décembre de 9 à 12 heures.

◀ *La tribune officielle pendant le discours de M. Tschudi. De gauche à droite: MM. K. Keller et P. Binswanger, membres du bureau; Louis Guisan, vice-président de l'assemblée; D^r R. Mayer, président du comité de direction; D^r Ulrich Braun, secrétaire général; H. Risi, trésorier, et J.-P. Coquoz, secrétaire romand. (Photo P. Rinderknecht)*

17 octobre: jour faste

(Photos G. G.).



La Propriété Mercier, centre de jour de Pro Senectute-Vaud.

André Denys, le responsable du Centre.



On n'a pas assez parlé de ce mercredi 17 octobre qui, pour Pro Senectute-Vaud, a revêtu une importance considérable. Ce jour-là, en effet, une convention a été signée qui lie Pro Senectute à la Fondation Pierre Mercier. Jusque-là, rien de très exceptionnel, mais attendons la suite! Cet accord a pour effet de mettre à la disposition du Comité vaudois de Pro Senectute, la très belle propriété de l'avenue Florimont 24, à Lausanne, pour y installer un Centre de jour pour personnes âgées.

Après avoir exprimé sa gratitude aux membres de la Fondation Pierre Mercier, le président de Pro Senectute-Vaud, M. Jean-Jacques Luzio, rappela la carrière exceptionnelle de celui qui, mort en 1976, fut un grand savant et un véritable mécène. Après trois années de pourparlers, le comité cantonal vaudois a eu la satisfaction d'approuver, le 20 septembre de cette année, l'installation et l'exploitation d'un centre d'accueil, d'animation et de réflexion en faveur des personnes âgées, centre qui s'appellera désormais « Propriété Pierre Mercier ».

Une gestion en bonnes mains

Pour superviser la gestion de ce centre, le comité cantonal a nommé un conseil d'administration formé de membres du conseil de direction de Pro Senectute-Vaud et une commission consultative présidée par le jeune responsable du centre, M. André Denys, un animateur plein d'expérience et de cœur. Cette commission sera composée de représentants de divers milieux, notamment de la ville de Lausanne, de l'Association des repas chauds à domicile, du Service d'aide au foyer, des paroisses, du centre lausannois des soins à domicile, d'assistants sociaux, d'aides familiales et de la Fédération vaudoise de gymnastique.

M. Luzio termina son exposé en formant deux vœux: que le Centre Pierre Mercier favorise l'entente entre générations, et qu'il soit une référence pour des réalisations semblables dans le canton, voire dans notre pays.

Le directeur de Pro Senectute-Vaud, M. Daniel Girardet, donna une excellente définition des buts dévolus à ce centre, qui sera aménagé et prêt à recevoir ses hôtes aux environs de Pâques 1980. Précisons que la belle demeure possède 23 pièces et que le domaine sur lequel elle est installée représente 3768 m². « La propriété Pierre Mercier sera le lieu d'une triple rencontre, celle des personnes, celle des idées et celle des institutions et services travaillant pour la vieillesse. Nous désirons que cette triple rencontre se fasse dans l'esprit d'ouverture et de solidarité qui anime depuis plusieurs années nos actions. Parmi celles-ci, rappelons d'une part notre lutte

constante pour que les aînés de notre société ne soient pas mis à l'écart de la vie du pays, et d'autre part notre souci que l'organisation de nos services réponde aux aspirations de la vieillesse sans créer des besoins artificiels. La propriété Mercier ne sera pas une maison de vieux, encore moins un ghetto. Cette maison sera celle de la Récréation et de la Vie. Elle sera également ouverte aux enfants et à la population. »

Deux initiatives

A l'occasion de la signature de la convention liant le comité vaudois de Pro Senectute à la Fondation Pierre Mercier, deux initiatives ont été lancées:

1. Pro Senectute-Vaud se propose d'organiser au plan cantonal des journées annuelles de gérontologie, d'information et de réflexion.

2. Désirant mieux soutenir encore les travaux de la Commission cantonale de gérontologie, Pro Senectute-Vaud, en accord avec elle, collaborera à l'organisation d'un programme romand d'enseignement et de formation gérontologiques au niveau des professions paramédicales et universitaires.

Ces deux initiatives permettront des réflexions et des rencontres au profit de toutes les personnes intéressées aux problèmes de la vieillesse.

M. Girardet rappela enfin que « Pro Senectute-Vaud offre déjà son appui technique et financier aux communes vaudoises aménageant des locaux pour les activités et les loisirs des aînés. »

Questions pratiques, M. André Denys, responsable du Centre, précisa que dès Pâques 1980, le Centre sera ouvert la semaine de 9 à 18 h. (ouverture possible le samedi et le dimanche), et qu'une équipe de quatre collaborateurs permanents assurera l'accueil, le service de la cafétéria et l'encadrement des activités. Cette équipe se composera d'un responsable, d'une hôtesse, d'une animatrice des activités créatrices manuelles et d'un jardinier-concierge. Des intervenants extérieurs participeront de manière ponctuelle à la vie du Centre: le personnel de l'Association des repas chauds à domicile, des collaborateurs sociaux de diverses institutions, ainsi que des spécialistes divers tels que conférenciers, musiciens, etc.

Ce Centre de jour est donc en pleine organisation, en plein aménagement. Nous lui souhaitons d'ores et déjà un succès éclatant, et comme nous le faisons périodiquement pour le Foyer de jour « Le Caroubier » de Genève (voir notre dernier numéro), nous consacrerons en temps voulu d'autres articles à ce Centre lausannois, en nous intéressant à son rayonnement et à son évolution.



2^e finale du tournoi de jass pour aînés

« Messieurs, à vos jeux... »

La finale du tournoi de jass pour aînés, organisé conjointement par 24 Heures, la Fédération vaudoise des Clubs d'Aînés, l'Association vaudoise des Etablissements médico-sociaux et le Comité vaudois de Pro Senectute, s'est déroulée le 11 octobre à Lausanne, dans la salle panoramique du CIAG (Centre d'information et d'arts graphiques) mise gracieusement à disposition pour la circonstance.

Le 1^{er} tournoi de jass, qui s'était déroulé en 1978, avait rencontré un succès très encourageant. 600 personnes en âge AVS y avaient participé. Et à la remise des prix, l'auteur de cette brillante idée, le chef du Service cantonal de Prévoyance et d'Aide sociales, avait émis le vœu que le nombre des participants doublât en 1979. Il fut comblé. Vos désirs sont des ordres, M. G. Sandoz! En effet, en début d'année, on enregistrait 1200 inscriptions pour cette 2^e édition. Une personnalité politique fort connue — ô combien — avait même honoré le tournoi de sa participation. Une équipe sympathique de la colonie suisse de Marseille, s'était aussi inscrite. Elle a marqué son passage en offrant généreusement... aux derniers, et en guise de consolation, deux charmants santons, souvenirs typiques de la merveilleuse Provence.

Les vainqueurs du premier tournoi avaient aussi décidé de remettre ça, juste pour « mesurer la forme ». Pas tellement en baisse, d'ailleurs! Passant brillamment toutes les éliminatoires, ils se retrouvèrent en finale. Mais la victoire leur échappa. Dame, on ne peut pas gagner à chaque coup! Ils se classèrent en 7^e position et ne firent, en fait, qu'échanger des politesses avec l'équipe

M. Armand Pécelet, directeur à « 24 Heures », remet leurs récompenses aux lauréats. (Photo air.)

qui, l'an dernier occupait ce rang honorable. C'est ainsi que MM. Paul Python et André Menoud, de Lausanne, s'en retournèrent avec la channe et les gobelots devenus désormais les traditionnels gages de victoire.

La distribution des prix se déroula en présence de nombreuses personnalités des institutions concernées qui se plurent à relever le caractère sympathique de cette manifestation à laquelle on souhaite, en 1980, un succès grandissant.

Résultats

1. MM. Paul Python et André Menoud, Lausanne, 6526 points. 2. MM. Pierre Cavin et Edmond Ménétrety, Pully, 6511 points. 3. MM. Marcel Schnegg et Robert Mages, Crissier, 6478 points. 4. Mme Rose Marquard et M. John Viret, Peney-le-Jorat, 6410 points. 5. MM. Emile Laffely et Paul Bovard, Lausanne, 6378 points. 6. MM. Paul Burkhalter et Robert Peter, Penthalaz, 6295 points. 7. MM. Robert Dessaux et René Favre, Orbe, 6265 points. 8. MM. E. Waldis et J. Lienhard, Aigle, 6263 points. 9. Mmes Irène Lauener et Laura Masson, Lausanne, 6243 points. 10. Mme Sylvaine Moine et M. Robert Briod, Vallorbe, 6130. 11. Mmes Fanny Tharin et Renée Spahni, Bussigny, 5587 points.

Ce numéro 100...

Nous adressons nos plus vives félicitations au journal « Aînés » à l'occasion de la sortie de presse de son 100^e numéro.

Cet événement est pour nous l'occasion de nous réjouir de la collaboration efficace et fructueuse entre le journal « Aînés » et Pro Senectute. Par la diversité de son information et de ses initiatives, il s'est intégré à la vie des personnes âgées dans laquelle il tient une place importante.

Nous formons nos vœux chaleureux pour le succès grandissant du journal « Aînés » et l'assurons de tout notre appui.

Pro Senectute

▲ BIENNE

Les services de Pro Senectute à Bienne

En complément des trois dernières chroniques « Assurances sociales » des n^{os} 9, 10 et 11, nous indiquons ci-dessous les services assumés par Pro Senectute à Bienne.

Aide familiale

Maison Farel, quai du Haut 12, tél. 032/22 45 80.

Aide au foyer (pour 3^e âge uniquement), Pro Senectute, Mme T. Ramognini, rue du Collège 8, tél. 032/22 20 70.

Service de nettoyage (également un service permanent à titre d'aide au foyer)

Pro Senectute, M. Hotz, rue du Collège 8, tél. 032/22 20 71.

Service de repas

Pro Senectute, rue du Collège 8, tél. 032/22 20 71.

(Prix Fr. 5.— pour repas normal. Distribution: mardi à vendredi.)

Chez les aînés du Jura-Bernois

Sous les auspices de Pro Senectute, les représentants des groupements d'aînés (Clubs, Amicales, Vert automne) ont créé les bases d'une « Association des Clubs d'Aînés du Jura-Bernois et de Bienne romande.

A cet effet un comité provisoire convoquera pour le 16 janvier 1980, à 15 heures, au Buffet de la gare de Sonceboz, une assemblée officielle des délégués de tous les groupements existants ou en formation dans la région concernée.